

---

# Dossier

---



## Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles.

Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les sites internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr), <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/> et <http://ec.europa.eu/eurostat/home> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

## Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
p	Résultat provisoire
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

## Les agents de l'État en 2014 : leurs profils, leurs carrières

Séverine Arnault, Odran Bonnet et Julie Goussen\*

Les agents de la fonction publique de l'État (FPE) forment un groupe hétérogène composé majoritairement de femmes. Les enseignants représentent 43 % des agents de la FPE : ils sont presque tous de catégorie A, fonctionnaires ou assimilés, plus qualifiés que la moyenne, avec des déroulés de carrière, des durées de travail et de congés qui leur sont propres. Les autres agents de l'État sont composés à la fois de fonctionnaires (59 % d'entre eux) qui s'inscrivent dans le long terme et de contractuels qui ne font majoritairement qu'un passage dans la FPE. Le statut n'est cependant pas figé à l'entrée dans la fonction publique : 39 % des fonctionnaires non enseignants de la FPE en 2014 ont été titularisés au cours de leur carrière, souvent par concours ou par plan de titularisation.

Enseignants ou non, l'endogamie et l'hérédité professionnelle sont très fortes : les agents de la FPE suivent souvent le modèle parental ou choisissent leur conjoint dans la fonction publique. Les statuts d'emploi et les catégories hiérarchiques structurent les carrières et les salaires des agents. Les non-enseignants entrés dans la fonction publique en catégorie A bénéficient à la fois de salaires plus élevés en début de carrière et d'augmentations plus fortes avec l'ancienneté que ceux entrés en catégorie B ou C. Les enseignants du supérieur bénéficient du même double avantage vis-à-vis de ceux du secondaire et surtout de ceux du primaire. Cependant, les parcours ne sont pas déterminés à l'entrée et sont rythmés par les promotions, qui mènent parfois à des changements de catégories : hors enseignants, 38 % des fonctionnaires de catégorie A en 2014 étaient de catégories inférieures lorsqu'ils sont entrés dans la fonction publique. Les carrières des agents de la FPE sont également ponctuées de mobilités géographiques (36 %) ou encore d'interruptions de carrière, en particulier pour s'occuper de ses enfants : près d'une femme sur six a interrompu sa carrière pendant au moins six mois pour cette raison.

Fin 2014, la fonction publique de l'État (FPE) emploie 2,2 millions de salariés hors militaires [Sénigout et Duval, 2016] : elle représente 9 % des personnes ayant un emploi et 44 % des agents publics [DGAFP, 2016]. Enseignants, fonctionnaires, contractuels, bénéficiaires de contrats aidés, le groupe des agents de la FPE recouvre une grande variété de métiers, de statuts et autant de profils et de carrières. Photographie en 2014, l'enquête auprès des agents de la FPE (*encadré 1*) renseigne sur la diversité de leurs profils en matière de caractéristiques socio-démographiques et sur les événements qui ont ponctué leurs carrières : mode d'entrée dans la fonction publique, titularisation, formations, promotions, mobilités, interruptions de carrière, etc.

### La fonction publique de l'État emploie 61 % de femmes et compte 43 % d'enseignants

La FPE emploie 61 % de femmes (*figure 1*). C'est moins que dans la fonction publique hospitalière, le versant le plus féminisé, qui en compte 78 % [Sénigout et Duval, 2016], mais plus que dans le secteur privé, qui n'en compte que 41 % [Julia et Pinel, 2016]. Les femmes sont plus

\* Séverine Arnault, Odran Bonnet et Julie Goussen, Insee.

## Source et méthodes

Cette étude s'appuie sur l'enquête auprès des salariés de la fonction publique de l'État (FPE) en 2014, menée par l'Insee en 2015 auprès de 33 000 salariés civils de la FPE (ministères et établissements publics administratifs comme Pôle emploi, le CNRS ou les universités) quel que soit leur statut (fonctionnaires, contractuels, vacataires, stagiaires rémunérés, apprentis et contrats aidés), actifs au moins un jour durant l'année 2014. Avec un taux de réponse de plus de 75 %, près de 22 000 répondants à l'enquête ont pu être exploités dans cette étude. Cette enquête recueille des informations inédites sur leur niveau de formation, leur parcours professionnel,

leur temps de travail ou leur situation familiale. Les résultats de l'enquête sont complétés par des informations sur les salaires et les caractéristiques des postes occupés (statut, type de contrat, etc.) en 2014 issues du fichier Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Ainsi, les variables relatives aux agents (formation, diplômes, situation familiale, origines), à leur parcours professionnel (premier poste, événements de carrière, etc.) et à leur temps de travail (y compris absences et congés) sont issues de l'enquête, tandis que les éléments sur le statut ou encore les rémunérations des agents sont issues de Siasp<sup>1</sup>. La précédente enquête a porté sur les salariés de la FPE en 2010<sup>2</sup>.

1. Les enseignants sont repérés grâce à la variable « enseignant » issue de Siasp construite à partir du grade des agents.
2. L'enquête FPE 2010 a également fait l'objet d'une étude [Kerjosse R. et Rémila N., 2013].

## 1. Part des agents de la FPE selon leurs caractéristiques socio-démographiques et leurs statuts d'emploi

en %

	Enseignants	Non-enseignants	Ensemble
<b>Femmes</b>	<b>66</b>	<b>57</b>	<b>61</b>
<b>Plus haut diplôme obtenu</b>			
Brevet ou aucun diplôme	0	8	4
CAP ou BEP	0	13	7
Bac	3	26	16
Bac+2	13	19	16
Supérieur long (bac+3 ou plus)	84	35	56
<b>Statut d'emploi</b>			
Fonctionnaires	78	59	67
Enseignants « assimilés fonctionnaires » <sup>1</sup> dans le privé	17	///	7
Contractuels	5	30	19
Contrats aidés	0	7	4
Autres catégories et statuts	0	4	2
<b>Catégories hiérarchiques</b>			
Catégorie A	98	25	56
Catégorie B	2	39	23
Catégorie C	0	36	21
<b>Ancienneté dans la FPE</b>			
Moins de 5 ans	8	20	15
De 5 à 9 ans	14	16	15
De 10 à 19 ans	36	26	30
De 20 à 29 ans	24	18	20
30 ans ou plus	18	20	19
<b>Endogamie et reproduction des carrières</b>			
Situation professionnelle du conjoint			
Sans emploi	12	17	15
En emploi dans la fonction publique	42	36	39
En emploi hors fonction publique	46	47	47
Situation professionnelle de la mère (situation passée ou actuelle)			
Sans emploi	35	38	36
En emploi dans la fonction publique	31	26	28
En emploi hors fonction publique	34	36	35
Situation professionnelle du père (situation passée ou actuelle)			
Sans emploi	6	10	8
En emploi dans la fonction publique	32	29	30
En emploi hors fonction publique	62	61	62

1. Les lauréats d'un concours de l'enseignement privé sont considérés comme assimilés fonctionnaires, car leur déroulement de carrière et leur rémunération brute sont soumis aux mêmes règles que les enseignants lauréats d'un concours de l'enseignement public. Champ : agents de la fonction publique de l'État en 2014, hors militaires. Lecture : les femmes représentent 61 % des agents de la FPE en 2014, soit 66 % des enseignants et 57 % des non-enseignants.

Source : Insee, enquête sur les agents de la fonction publique de l'État 2014.

nombreuses parmi les enseignants (66 %), en particulier dans le primaire (83 %). Elles constituent 50 % des effectifs non enseignants de catégorie A, mais 63 % de ceux de catégorie C.

Les enseignants représentent 43 % des agents de la FPE et se distinguent des autres agents dans l'analyse. En effet, ils sont en moyenne plus qualifiés (98 % sont de catégorie A, ne restent en catégorie B que certains instituteurs qui ne sont pas passés professeurs des écoles), ont des déroulements de carrière et des règles de mobilité propres et des temps de travail et de congés distincts (*encadré 2*). Ils sont pour la plupart fonctionnaires (78 %) ou « assimilés fonctionnaires » parmi les enseignants de l'enseignement privé sous contrat<sup>1</sup> (17 %) ; seulement 5 % sont contractuels. Une majorité exerce dans le secondaire (55 %), une minorité dans le supérieur<sup>2</sup> (8 %), et 38 % dans le primaire.

Les non-enseignants forment un groupe plus hétérogène, avec moins de fonctionnaires (59 %), plus de contractuels (30 %), des bénéficiaires de contrats aidés (7 %) et d'autres catégories spécifiques d'agents (4 % sont ouvriers de l'État, personnels civils payés à l'acte, etc.). La catégorie A rassemble 25 % des non-enseignants, la catégorie B 39 % et la catégorie C 36 %.

## L'ancienneté moyenne est plus faible chez les non-enseignants en raison d'une plus forte présence de contractuels

La proportion de contractuels baisse mécaniquement avec l'ancienneté, à la fois du fait des départs à l'issue des contrats et de la titularisation de certains d'entre eux. Ainsi, 74 % des non-enseignants ayant moins de dix ans d'ancienneté ne sont pas fonctionnaires, contre 26 % de ceux ayant entre dix et vingt ans d'ancienneté. De même, 14 % des enseignants ayant moins de dix ans d'ancienneté ne sont ni fonctionnaires ni « assimilés fonctionnaires », contre 2 % de ceux ayant entre dix et vingt ans d'ancienneté. Ces écarts illustrent les carrières différentes proposées au sein de la FPE suivant les statuts. Les fonctionnaires s'inscrivent en effet dans le long terme alors qu'une partie des non-fonctionnaires n'y font qu'un passage [Ba et al., 2017].

En 2014, l'ancienneté moyenne dans la fonction publique des agents de la FPE est de 17 ans. Elle est plus élevée chez les enseignants (19 ans) que chez les autres agents (16 ans) en raison de la forte proportion de contractuels parmi ces derniers. Ainsi, en 2014, 37 % des non-enseignants ont moins de dix ans d'ancienneté, contre 23 % des enseignants (*figure 2*).

## Le niveau de diplôme s'élève chez les enseignants comme chez les non-enseignants

Plus de 80 % des agents de catégorie A sont diplômés du supérieur long (bac+3 ou plus) contre 19 % des catégories B et C. De manière générale, l'élévation tendancielle du niveau de diplôme concerne aussi les agents de la FPE puisque la part des agents diplômés du supérieur long est plus importante parmi les jeunes (*figure 3*). Néanmoins, pour les plus jeunes et les plus âgés, cette part ne reflète que partiellement cette élévation. Chez les moins de 30 ans, les agents les plus diplômés ne sont pas encore tous sur le marché du travail, contrairement aux moins diplômés, ce qui baisse mécaniquement la part des plus diplômés dans ce groupe. Chez les plus de 50 ans, deux effets jouent en sens opposés : d'un côté, les diplômés du supérieur travaillent plus longtemps, ce qui contribue à accroître la part des plus diplômés ;

1. Les enseignants de l'enseignement privé sous contrat sont employés par l'État bien qu'ils travaillent dans des établissements sous contrat d'association. Ils n'ont pas le statut de fonctionnaire, mais les lauréats d'un concours de l'enseignement privé sont considérés comme assimilés fonctionnaires, car leur déroulement de carrière et leur rémunération brute sont soumis aux mêmes règles que les enseignants lauréats d'un concours de l'enseignement public.

2. Les enseignants du supérieur comprennent les enseignants chercheurs dont l'activité d'enseignement n'est pas nécessairement la principale activité.

### Quarante heures de travail hebdomadaire pour les enseignants, dont la moitié passée en cours

L'enquête FPE interroge de façon précise les enseignants du primaire et du secondaire sur leur temps de travail et son organisation durant l'année scolaire et pendant les vacances scolaires. Elle renseigne sur le temps, en grande partie réglementé, consacré :

- aux heures de cours (24 heures hebdomadaires pour un professeur des écoles, 18 heures pour un professeur certifié au collège ou au lycée et 15 heures pour un agrégé),
- aux autres tâches liées au métier d'enseignant sur le lieu scolaire (108 heures annuelles minimum pour un professeur des écoles, soit environ 3 heures par semaine hors vacances scolaires),
- aux tâches réalisées chez soi comme la préparation des cours, la correction des copies pendant l'année scolaire,
- aux tâches liées à la préparation des cours et de la rentrée pendant les vacances scolaires.

Le temps de travail habituel déclarés par les enseignants, en poste toute l'année<sup>1</sup>, est d'environ 41 heures hebdomadaires dans le primaire et 39 heures dans le secondaire durant la période scolaire, dont la moitié concerne les heures de cours (*figure*). En lien direct avec la réglementation, les enseignants donnent en moyenne plus d'heures de cours dans le primaire (25 heures) que dans le secondaire (19 heures). À l'inverse, ils consacrent plus de temps à préparer les cours et à corriger les copies dans le secondaire (16 heures) que dans le primaire (13 heures). Dans le primaire, ce temps de préparation diminue avec l'ancienneté de

l'enseignant et avec la présence d'un enfant de moins de 6 ans pour les femmes.

Par ailleurs, dans le primaire comme dans le secondaire, les enseignants déclarent consacrer 4 heures par semaine en moyenne à d'autres tâches liées à leur métier : réunions avec les parents d'élève, conseils d'école, activités périscolaires, etc.

Les enseignants du primaire et du secondaire bénéficient de 16 semaines de vacances scolaires, mais ils travaillent durant une partie de celles-ci. Ils passent ainsi 5 heures en moyenne par semaine pendant les vacances scolaires à préparer les cours ou la rentrée, l'équivalent de 11 journées complètes<sup>2</sup>. Ce temps diminue avec l'ancienneté et est plus élevé pour les femmes que pour les hommes, que ce soit dans le primaire ou dans le secondaire.

L'enquête Emploi du temps 2009-2010 détaille également le temps de travail des enseignants à temps complet dans les établissements publics [Perronnet, 2013a et b]. Les résultats sont globalement similaires, mais le temps total de travail hebdomadaire est plus élevé (44 heures dans le primaire et 41 heures dans le secondaire) du fait d'un niveau de détail plus fin quant à la description des autres tâches (documentation, formation, recherches personnelles, etc.). Dans l'enquête Emploi, les enseignants déclarent une durée habituelle hebdomadaire globalement plus faible, probablement à cause du nombre d'heures de préparation en dehors des cours (contrairement à l'enquête FPE, il n'est pas demandé aux enseignants de les comptabiliser explicitement).

#### Temps de travail déclaré par les enseignants de la FPE en 2014 (y compris à temps partiel)

	Primaire	Secondaire	Ensemble
<b>Durée habituelle de travail (en heures par semaine)</b>	<b>41</b>	<b>39</b>	<b>40</b>
Cours	25	19	21
Préparation (hors vacances scolaires)	13	16	15
Autres tâches (hors vacances scolaires)	4	4	4
<b>Préparation pendant les vacances scolaires (en heures par semaine)</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Durée annuelle du travail (en heures)</b>	<b>1 498</b>	<b>1 432</b>	<b>1 459</b>

Champ : enseignants du primaire et du secondaire de la fonction publique de l'État en 2014 (hors militaires) ayant été en poste toute l'année, qu'ils travaillent à temps complet (88 %) ou non (12 %). Les enseignants travaillant à temps partiel ne sont pas convertis en équivalent temps plein.

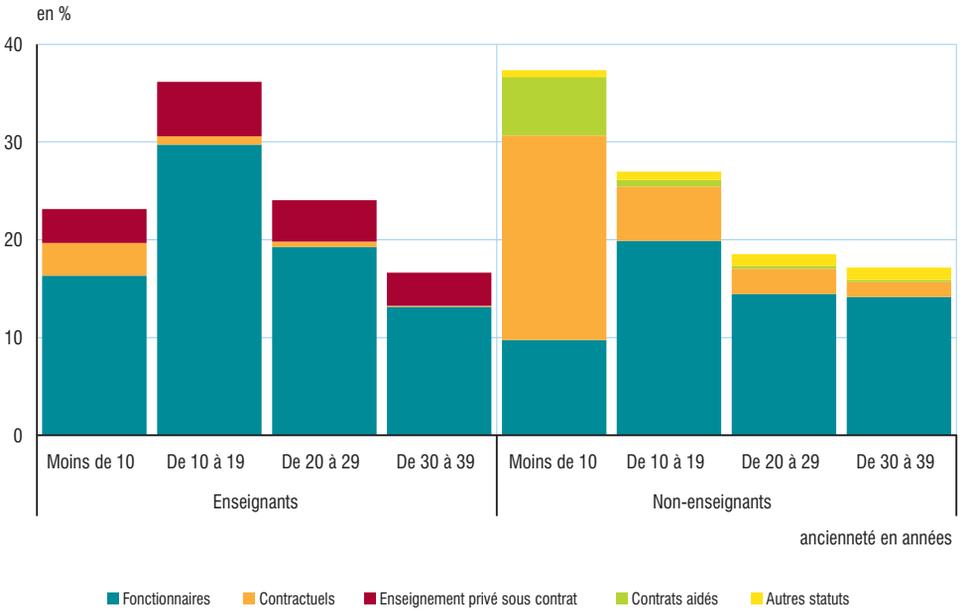
Lecture : en 2014, les enseignants du primaire consacraient pendant l'année scolaire en moyenne 25 heures à donner des cours, 13 heures à les préparer et à corriger des copies et 4 heures à d'autres tâches liées à leur métier d'enseignant (conseil de classe, activités périscolaires, etc.). En outre, pendant les vacances scolaires, ils consacraient en moyenne 5 heures par semaine à la préparation des cours. Ainsi, sur l'année, ils travaillaient 1 498 heures.

Source : Insee, enquête sur les agents de la fonction publique de l'État 2014.

1. Les postes (principaux ou non) dont la durée dépasse 350 jours en 2014, soit 6 624 répondants.

2. Sur la base de journées de 7h30 de travail.

## 2. Répartition des agents de la FPE en 2014 selon l'ancienneté et le statut d'emploi

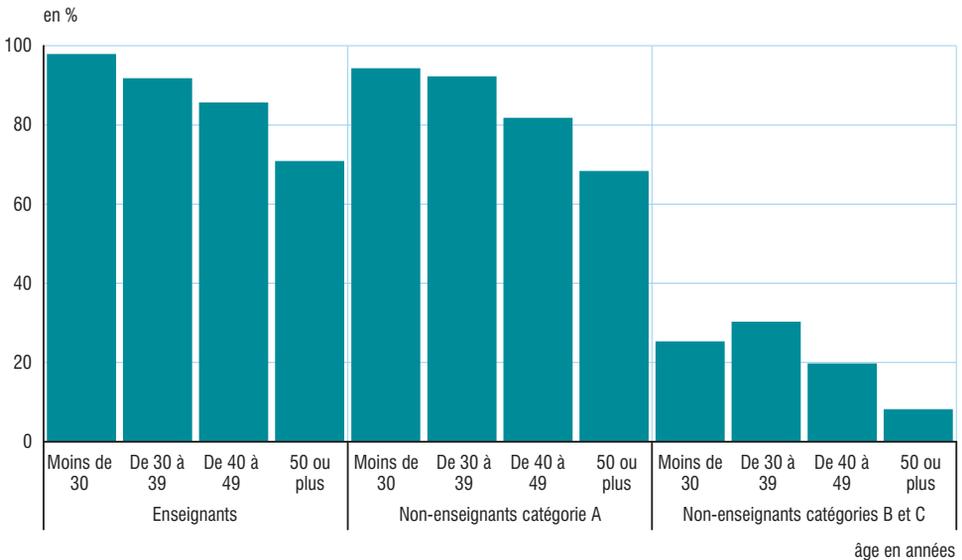


Champ : agents de la fonction publique de l'État en 2014 ayant moins de 40 ans d'ancienneté, hors militaires.

Lecture : 23 % des enseignants de la FPE en 2014 ont moins de 10 ans d'ancienneté dans la fonction publique. 16 % des enseignants de la FPE en 2014 sont des fonctionnaires de moins de 10 ans d'ancienneté.

Source : Insee, enquête sur les agents de la fonction publique de l'État 2014.

## 3. Part des agents de la FPE en 2014 diplômés du supérieur long selon l'âge



Champ : agents de la fonction publique de l'État en 2014, hors militaires.

Lecture : 98 % des enseignants de la FPE en 2014 ayant moins de 30 ans ont un diplôme du supérieur long.

Note : le supérieur long correspond à bac+3 ou plus.

Source : Insee, enquête sur les agents de la fonction publique de l'État 2014.

de l'autre, les promotions au cours de la carrière contribuent à abaisser la part des plus diplômés dans les catégories A et B.

De manière générale pour les non-enseignants, la variété des spécialités de leurs diplômes reflète la diversité des postes occupés : 20 % d'entre eux ont une spécialité en droit, économie, sciences humaines et sociales (37 % des agents de la catégorie A), 13 % en secrétariat, bureautique, 10 % en sciences (19 % des agents de la catégorie A) et 9 % en finance, comptabilité et gestion.

## Les revenus des agents de la FPE sont comparables à ceux des autres actifs

Pour les couples bi-actifs avec enfants, le revenu annuel imposable médian se situe entre 42 000 et 50 000 euros<sup>3</sup> pour les ménages dont au moins un membre travaille dans la FPE, contre 48 000 euros pour l'ensemble des ménages actifs [Insee, 2017]. Celui des couples bi-actifs sans enfant est légèrement inférieur dans la FPE (entre 35 000 et 42 000 euros contre 43 000 euros), à l'inverse des personnes seules (entre 25 000 et 35 000 euros contre 21 000 euros).

## Une endogamie et une hérédité professionnelle fortes au sein de la fonction publique

Près de quatre agents de la FPE sur dix ont un conjoint en emploi dans le secteur public, alors que ce secteur ne rassemble qu'un peu plus de 20 % de l'emploi total [DGAFP, 2016]. Cette endogamie est encore plus marquée pour les agents de catégorie A, qu'ils soient enseignants ou non ; dans les catégories B et C, un peu moins d'un agent sur trois a un conjoint en emploi dans le secteur public. Ce phénomène traduit classiquement la probabilité importante de rencontrer son conjoint sur son lieu de travail ou durant ses études, mais peut aussi illustrer une communauté de goûts se reflétant à la fois dans le choix de la profession et du conjoint [Girard, 1964].

En 2014, l'hérédité professionnelle est en outre forte chez les agents de la FPE : 44 % de leurs mères ayant eu un emploi travaillent ou travaillaient dans la fonction publique ; c'est le cas de 33 % de leurs pères.

## Plus de quatre agents non enseignants sur dix ont commencé leur carrière dans le privé

Les agents en poste dans la FPE en 2014 n'y ont pas forcément commencé leur carrière : 42 % des non-enseignants ont d'abord travaillé dans le secteur privé (sans tenir compte des emplois étudiants, des stages ou des apprentis) ; 18 % y ont travaillé cinq ans ou plus (*figure 4*). Commencer dans le secteur privé est encore plus fréquent pour les non-fonctionnaires (50 %), ainsi que pour les agents ayant le moins d'ancienneté, parmi lesquels les non-fonctionnaires sont surreprésentés. La part des agents ayant commencé leur carrière dans le privé est aussi relativement élevée chez les agents ayant une grande ancienneté (30 % chez les non-enseignants ayant entre vingt-cinq et trente-cinq ans de carrière), ce qui suggère que ce phénomène s'accroît, mais qu'il n'est pas spécifique aux jeunes générations. À l'inverse, les enseignants commencent plus souvent leur carrière dans la fonction publique dès la fin de leurs études : seuls 19 % d'entre eux ont commencé à travailler dans le secteur privé.

3. Dans l'enquête FPE, les revenus des ménages sont fournis en tranche.

## 4. Entrée dans la FPE, titularisation, mobilités et interruptions de carrière chez les agents de la FPE en 2014

en %

	Enseignants	Non-enseignants	Ensemble
<b>Entrée dans la fonction publique de l'État</b>			
<b>Secteur du premier emploi</b>			
Commencé dans le public	81	58	68
Commencé dans le privé	19	42	32
... pendant moins de 5 ans	11	24	18
... pendant 5 ans ou plus	9	18	14
<b>Mode d'entrée dans la fonction publique</b>			
Concours	74	51	61
Autres	26	49	39
Parmi les agents fonctionnaires <sup>1</sup> à leur premier poste			
Concours	99	95	97
Autres	1	5	3
Parmi les agents non fonctionnaires à leur premier poste			
Concours	43	27	32
Autres	57	73	68
<b>Mode de titularisation parmi les fonctionnaires</b>			
Fonctionnaire au premier poste	71	61	66
Titularisé par un plan de titularisation (Durafour, Perben, Sapin, Sauvadet, etc.)	3	12	8
Titularisé en passant un autre concours	25	27	26
<b>Mobilité professionnelle</b>			
Métier ou filière différent du premier poste dans la FPE	9	31	22
Ministère ou institution différent du premier poste dans la FPE	7	22	15
Agents ayant eu un parcours hors de la FPE	2	4	3
<b>Formation continue</b>			
Formation depuis le premier emploi (plus de 6 mois consécutifs)	19	22	21
<b>Promotion</b>			
Obtention d'une promotion	62	50	55
Obtention d'une promotion par concours	20	28	25
Passage à une catégorie hiérarchique supérieure pour les fonctionnaires	///	34	///
<b>Interruption et temps partiel</b>			
Interruption <sup>2</sup> de carrière pour s'occuper des enfants chez les femmes	18	13	15
Interruption <sup>2</sup> de carrière pour s'occuper des enfants chez les hommes	2	1	1
Femmes ayant connu un temps partiel	49	63	57
Hommes ayant connu un temps partiel	22	20	21
<b>Mobilité géographique dans la fonction publique de l'État</b>			
Au moins un changement de région depuis le premier poste			
Pour les femmes	37	36	36
Pour les hommes	35	29	32
Mobilité liée au conjoint parmi les agents ayant changé de région	40	44	42
Pour les femmes	32	17	23
Pour les hommes	38	23	31
Pour les hommes	20	12	15

1. Y compris fonctionnaires stagiaires.

2. Interruption de plus de 6 mois.

Champ : agents de la fonction publique de l'État en 2014, hors militaires.

Lecture : 68 % des agents de la FPE en 2014 ont commencé leur carrière dans le secteur public, 81 % des enseignants et 58 % des non-enseignants.

Source : Insee, enquête sur les agents de la fonction publique de l'État 2014.

## Les concours sont la voie majoritaire pour entrer dans la fonction publique ou être titularisé

Pour devenir fonctionnaire, il faut en général être français ou européen (citoyen de l'Espace économique européen ou Suisse), sauf pour certains emplois de souveraineté réservés aux seuls Français. Le recrutement se fait surtout par concours, ce qui peut limiter l'accès pour les personnes d'origine étrangère dont le français n'est pas la langue maternelle. Ces conditions limitent la présence des étrangers : seulement 1 % des agents de la FPE sont étrangers, contre 6 % de l'ensemble de la population active ; 5 % des agents de la FPE sont immigrés<sup>4</sup> contre 10 % de la population active<sup>5</sup> (annexe 1).

4. Nés étrangers à l'étranger.

5. Ces informations sont cohérentes avec celles du dossier de [Baradji *et al.*, 2012] qui indique que, en 2010, 5 % des agents de la FPE sont immigrés contre 10 % dans la population active totale. Cette étude montre que les descendants d'immigrés sont quant à eux 7 % dans la FPE, mais toujours moins que dans la population active où ils représentent 9 % des actifs.

Le concours est la voie majoritaire pour entrer dans la fonction publique (pour 74 % des enseignants et 51 % des non-enseignants). C'est quasiment toujours le cas des entrées directes dans le fonctionnariat pour les enseignants (99 %) comme pour les non-enseignants (95 %), même si pour ces derniers, des procédures dérogatoires permettent de pourvoir sans concours certains postes de catégorie C. À l'inverse, les non-enseignants qui n'étaient pas fonctionnaires à leur premier poste sont généralement entrés sans concours (pour 73 % d'entre eux). C'est moins souvent le cas des enseignants (57 %) du fait des assimilés fonctionnaires de l'enseignement privé sous contrat, qui doivent passer les concours de l'éducation nationale pour accéder à leur statut. La part des agents entrés sur concours est plus élevée parmi ceux ayant entre quinze et vingt-cinq ans d'ancienneté que parmi ceux ayant plus d'ancienneté, illustrant l'augmentation de ce mode de recrutement au fil des ans.

Parmi les agents fonctionnaires en 2014, une majorité était fonctionnaire dès leur premier poste (71 % pour les enseignants et 61 % pour les non-enseignants). Lorsqu'ils ont été titularisés, c'est le plus souvent en réussissant un concours (pour 69 % des non-enseignants et 88 % des enseignants titularisés<sup>6</sup>) ou, dans une moindre mesure, grâce, à un plan de titularisation pour les non-enseignants (plans Durafour, Perben, Sapin, Sauvadet, etc. ; 31 %).

## Les salaires de départ sont plus élevés et progressent plus vite pour les agents entrés en catégorie A et pour les enseignants du supérieur

Le salaire d'un fonctionnaire agrège le traitement indiciaire, les primes et les rémunérations annexes. Le traitement indiciaire s'obtient en multipliant l'indice de traitement correspondant à son échelon et à son grade par la valeur du point d'indice. Pour les non-fonctionnaires, la rémunération est aussi généralement fixée par référence à une grille ou à un indice. Ainsi, la trajectoire salariale d'un agent au cours de sa carrière suit son avancement dans la grille indiciaire de son grade, où il passe plus ou moins rapidement d'un échelon à l'autre. Mais cette progression n'est pas homogène, car la grille indiciaire est propre à chaque grade, et les promotions, les mobilités fonctionnelles ou géographiques, ou encore les interruptions de carrière peuvent moduler le déroulement de carrière.

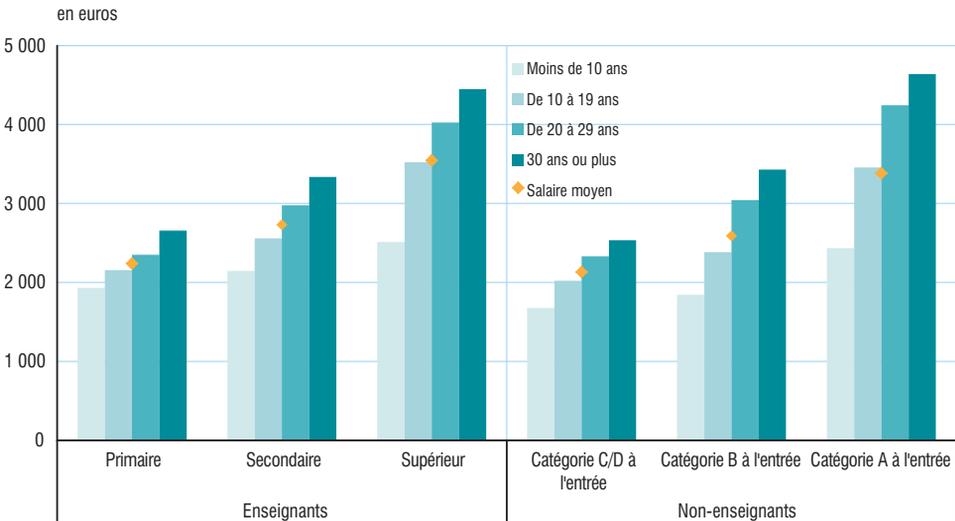
Les non-enseignants entrés dans la fonction publique en catégorie A bénéficient d'un double avantage. Leur salaire en 2014 est en moyenne plus élevé, avec 3 380 euros nets en équivalent temps plein (EQTP) par mois, contre 2 590 euros pour ceux entrés en catégorie B et 2 130 euros pour ceux entrés en catégorie C. De plus, leur ancienneté est mieux valorisée, *via* notamment les grilles indiciaires et les modulations de primes. Ainsi, ceux d'entre eux ayant plus de trente ans d'ancienneté ont en moyenne un salaire net presque deux fois plus élevé que ceux ayant moins de dix ans d'ancienneté, alors que ce rapport est de 1,5 pour les agents entrés en catégorie C (*figure 5*). Il en est de même pour les enseignants du supérieur, avec un salaire net en EQTP moyen de 3 550 euros par mois, contre 2 730 euros dans le secondaire et 2 240 euros dans le primaire<sup>7</sup>. Avec plus de trente ans d'ancienneté, ils perçoivent un salaire 1,8 fois plus élevé que ceux ayant moins de dix ans d'ancienneté, contre 1,6 pour les enseignants du secondaire et 1,4 pour ceux du primaire.

Cependant, ces chiffres ne mesurent pas des progressions salariales individuelles qui nécessiteraient un suivi longitudinal des mêmes individus dans le temps [Daussin-Benichou *et al.*, 2014].

6. Pendant l'année de stage consécutive au concours, les enseignants ont une visite de l'inspection et une commission statue sur leur titularisation.

7. Ces rémunérations comprennent des primes associées à des fonctions particulières (suivi et accompagnement/orientation des élèves, heures supplémentaires, direction d'école, éducation prioritaire, etc.) qui sont plus importantes dans le secondaire que dans le primaire.

## 5. Salaires nets en EQTP des agents de la FPE en 2014 selon l'ancienneté ou la catégorie d'entrée



Champ : agents de la fonction publique de l'État en 2014, hors militaires.

Lecture : les non-enseignants de la FPE en 2014 entrés en catégorie C ou D et ayant entre 10 et 19 ans d'ancienneté ont en moyenne un salaire net en EQTP de 2 022 euros.

Source : Insee, enquête sur les agents de la fonction publique de l'État 2014.

## Les salaires dépendent étroitement des promotions

Les promotions, le cas échéant accompagnées ou précédées de formations, rythment la carrière des agents de l'État. Ainsi, 55 % des agents déclarent en avoir obtenu au moins une au cours de leur carrière, 25 % à la suite d'un concours. Les ascensions de catégorie hiérarchique ne sont pas rares et 38 % des fonctionnaires non enseignants de catégorie A en 2014 étaient d'une catégorie inférieure à leur entrée dans la fonction publique (figure 6).

Les agents déclarant avoir eu une promotion sans passer de concours et sans changement de catégorie hiérarchique gagnent plus que leurs homologues à caractéristiques égales n'ayant pas eu de promotion (mêmes ancienneté, catégorie d'entrée, condition d'emploi, ministère, diplôme, âge et composition familiale) : 3 % de plus pour les enseignants et 6 % pour les

## 6. Mobilité des fonctionnaires non enseignants de la FPE de 2014

en %

	Catégorie actuelle		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
<b>Catégorie d'entrée</b>			
Catégorie A	62	1	0
Catégorie B	25	38	0
Catégorie C/D	13	61	99
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Champ : agents de la fonction publique de l'État en 2014, hors militaires.

Lecture : 62 % des non-enseignants de catégorie A aujourd'hui étaient en catégorie A à leur premier poste dans la fonction publique, 25 % étaient en catégorie B et 13 % en catégorie C ou D.

Source : Insee, enquête sur les agents de la fonction publique de l'État 2014.

non-enseignants<sup>8</sup> (annexe 2). Les promotions par concours et surtout celles conduisant à une catégorie hiérarchique supérieure correspondent à des salaires encore plus élevés. Ainsi, les non-enseignants fonctionnaires qui sont passés à une catégorie supérieure gagnent 25 % de plus que leurs collègues, toutes choses égales par ailleurs.

Ces promotions peuvent se combiner à des formations longues : 21 % des agents de la FPE ont suivi, au cours de leur carrière, au moins six mois consécutifs de formation à temps plein, quasi exclusivement pour préparer un concours ou y donner suite, préparer un examen professionnel ou un diplôme. Mais si elles ne s'accompagnent pas d'une promotion, les formations longues ne s'associent pas à un salaire plus élevé, toutes choses égales par ailleurs.

## Des mobilités professionnelles et géographiques fréquentes mais rarement accompagnées de salaires plus élevés

Les mobilités professionnelles (changement de métier, de ministère ou d'institution) sont relativement fréquentes dans les carrières des agents de la FPE. Ainsi, pour 31 % des non-enseignants de la FPE, le poste occupé en 2014 ne correspond pas à la même filière ou au même métier que leur premier poste dans la fonction publique. Ce n'est le cas que de 9 % des enseignants en raison de la spécificité de leur profession. De même, 22 % des non-enseignants ont changé de ministère, d'établissement à caractère administratif ou de versant de la fonction publique depuis leurs débuts dans la fonction publique. En général, ces mobilités professionnelles ne s'accompagnent pas de salaires plus élevés.

Les mobilités géographiques sont fréquentes dans la FPE : 37 % des enseignants changent de région au moins une fois au cours de leur carrière, tout comme les non-enseignants (36 %). Les femmes sont moins mobiles que les hommes : 35 % des enseignantes et 29 % des non-enseignantes ont changé de région au moins une fois, contre 40 % et 44 % de leurs collègues masculins. En outre, parmi les agents qui ont changé de région, les femmes indiquent plus souvent avoir connu une mobilité pour suivre leur conjoint : 38 % des enseignantes et 23 % des non-enseignantes ont déménagé pour ce motif, contre respectivement 20 % et 12 % de leurs homologues masculins. Lorsque le motif est de suivre le conjoint, la mobilité géographique ne semble pas induire d'évolution salariale ; lorsque le motif est autre, elle s'associe à des salaires plus élevés seulement pour les non-enseignants.

## Les interruptions de carrière et le temps partiel sont l'apanage des femmes

Près d'une femme sur six, salariée de la FPE en 2014, a interrompu sa carrière pendant au moins six mois pour s'occuper de ses enfants. Ce n'est le cas que d'un homme sur cent. La proportion est plus élevée parmi les agents dont le salaire est faible et parmi les enseignantes. Toutes choses égales par ailleurs, les femmes qui ont interrompu leur carrière ont des salaires inférieurs de 2 % pour les enseignantes et de 3 % pour les non-enseignantes.

Les femmes salariées de la FPE ont également plus recours que les hommes au temps partiel : 57 % d'entre elles ont déjà travaillé à temps partiel durant leur carrière, contre 21 % des hommes. Les non-enseignants de catégorie B et C y ont plus recours que les catégories A, femmes et hommes confondus. Les agents ayant travaillé à temps partiel pendant leur carrière ont un salaire net en EQTP inférieur de 6 % pour les enseignants et de 7 % pour les non-enseignants. ■

8. Ces chiffres ne mesurent pas l'impact causal d'une promotion sur le salaire qui demanderait d'observer les évolutions salariales individuelles et/ou de contrôler l'hétérogénéité inobservée (les agents qui ont eu une promotion ne sont probablement pas comparables à ceux qui n'en ont pas eu même à caractéristiques observées comparables).

## Annexe 1 – Part des salariés selon leurs caractéristiques socio-démographiques et leur statut d'emploi

en %

	Enseignants	Non-enseignants	Ensemble
<b>Âge</b>			
Moins de 30 ans	8	16	12
De 30 à 39 ans	29	22	25
De 40 à 49 ans	33	29	31
50 ans ou plus	30	33	31
<b>Origine</b>			
Étrangers	1	2	1
Immigrés	6	7	7
<b>Composition du ménage</b>			
Personne seule	13	22	18
Famille monoparentale	7	7	7
Couple sans enfant	20	28	25
Couple avec enfants	60	44	51
<b>Ministère</b>			
Éducation nationale	89	27	54
Enseignement supérieur et recherche	10	15	13
Intérieur	0	15	9
Économie et Finances	0	12	7
Autres (autres ministères et EPA)	2	31	18
<b>Degré d'enseignement</b>			
Primaire	38	///	///
Secondaire	55	///	///
Supérieur	8	///	///

Champ : agents de la fonction publique de l'État en 2014, hors militaires.

Lecture : les moins de 30 ans représentent 12 % des agents de la FPE en 2014, soit 8 % des enseignants et 16 % des non-enseignants.

Source : Insee, enquête sur les agents de la fonction publique de l'État 2014.

## Annexe 2 – Influence des événements de carrière sur le salaire

	Enseignants	Non-enseignants
<b>Ancienneté et catégorie d'origine</b>		
Agents du primaire (pour les enseignants) ou catégorie d'entrée C/D (non-enseignants)		
<i>Moins de 10 ans d'ancienneté</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
De 10 à 19 ans d'ancienneté	0,03 ***	0,00
De 20 à 29 ans d'ancienneté	0,08 ***	0,09 ***
30 ans ou plus d'ancienneté	0,18 ***	0,14 ***
Agents du secondaire (pour les enseignants) ou catégorie d'entrée B (non-enseignants)		
Moins de 10 ans d'ancienneté	0,10 ***	0,11 ***
De 10 à 19 ans d'ancienneté	0,18 ***	0,18 ***
De 20 à 29 ans d'ancienneté	0,29 ***	0,31 ***
30 ans ou plus d'ancienneté	0,39 ***	0,36 ***
Agents du supérieur (pour les enseignants) ou catégorie d'entrée A (non-enseignants)		
Moins de 10 ans d'ancienneté	0,17 ***	0,26 ***
De 10 à 19 ans d'ancienneté	0,35 ***	0,46 ***
De 20 à 29 ans d'ancienneté	0,44 ***	0,61 ***
30 ans ou plus d'ancienneté	0,54 ***	0,65 ***
<b>Parcours avant l'entrée</b>		
Premier emploi dans le privé	-0,01 **	-0,01
Chômage plus de 6 mois	-0,05 ***	-0,08 ***
<b>Promotion</b>		
Promotion sans concours et sans ascension de catégorie hiérarchique	0,03 ***	0,06 ***
Promotion avec concours et sans ascension de catégorie hiérarchique	0,09 ***	0,09 ***
Promotion avec ascension de catégorie hiérarchique <sup>1</sup>	///	0,25 ***

## Annexe 2 – Influence des évènements de carrière sur le salaire (suite)

	Enseignants	Non-enseignants
<b>Formation continue</b>		
Formation (plus de 6 mois consécutifs après le premier emploi)	-0,01	-0,01 *
<b>Mobilité professionnelle</b>		
Ministère ou institut différent du premier poste dans la FPE	-0,02 **	0,01 **
Métier ou filière différent du premier poste dans la FPE	-0,03 ***	0,01
Travailler hors fonction publique après entrée	-0,06 ***	0,02
<b>Mobilité géographique</b>		
Mobilité géographique depuis entrée FP sans lien avec le conjoint	0,00	0,03 ***
Mobilité géographique depuis entrée FP en lien avec le conjoint	-0,01 *	0,01
<b>Interruption et temps partiel</b>		
A travaillé à temps partiel dans la FP	-0,06 ***	-0,07 ***
Interruption carrière pour s'occuper enfants (homme)	0,00	0,00
Interruption carrière pour s'occuper enfants (femme)	-0,02 ***	-0,03 ***
<b>Diplôme<sup>2</sup></b>		
Brevet ou aucun	///	-0,10 ***
CAP ou BEP	///	-0,10 ***
Bac	///	-0,02 **
Bac+2	Réf.	Réf.
Supérieur	0,02 ***	0,10 ***
<b>Sexe</b>		
Femme	-0,03 ***	-0,05 ***
<b>Enfants à charge</b>		
1 enfant (homme)	0,00	0,03 **
2 enfants (homme)	0,03 ***	0,05 ***
3 enfants ou plus (homme)	0,10 ***	0,14 ***
1 enfant (femme)	-0,01 *	0,07 ***
2 enfants (femme)	0,03 ***	0,07 ***
3 enfants ou plus (femme)	0,07 ***	0,12 ***
<b>Tranche d'âge</b>		
Moins de 30 ans	-0,08 ***	0,00 ***
De 30 à 39 ans	Réf.	Réf.
De 40 à 49 ans	0,07 ***	0,07 ***
50 ans ou plus	0,11 ***	0,12 ***
<b>Origine</b>		
Français avec un parent né à l'étranger	-0,01	0,01
Naturalisé ou étranger	-0,02 *	-0,05 ***
<b>Emploi du conjoint</b>		
Pas d'emploi	0,01	0,03 ***
Emploi dans la FP	0,00	0,00
Emploi hors FP	0,00	-0,01 **
<b>Statut d'emploi</b>		
<i>Fonctionnaires</i>		
Enseignants « assimilés fonctionnaires » dans le privé	-0,18 ***	///
Contractuels	-0,24 ***	-0,06 ***
Contrats aidés	///	-0,31 ***
<i>Autres catégories et statuts</i>		
	0,32	0,00
R au carré ajusté	0,64	0,67
Nombre d'observations	8 128	10 200

1. Pour les fonctionnaires seulement.

2. Pour les enseignants, les agents ayant bac+2 et en dessous sont regroupés, mais pas pour les non-enseignants.

Champ : agents de la fonction publique de l'État en 2014, hors militaires.

Note : régression par moindres carrés ordinaires du log du salaire net en EQTP, en contrôlant pour le ministère d'appartenance, écart-types corrigés de l'hétéroscédasticité, significativité des coefficients estimés : \*\*\* au seuil de 1 %, \*\* au seuil de 5 %, \* au seuil de 10 %.

Lecture : en 2014, les enseignants du primaire ayant entre 10 et 19 ans d'ancienneté gagnent 3 % de plus que ceux ayant moins de 10 ans d'ancienneté.

Significativité des coefficients : \*\*\* au seuil de 1 %, \*\* au seuil de 5 %, \* au seuil de 10 %.

Source : Insee, enquête sur les agents de la fonction publique de l'État 2014.

---

## Définitions

**Fonction publique de l'État** (FPE) : la fonction publique de l'État regroupe les ministères et les établissements publics administratifs (EPA) nationaux comme par exemple Pôle emploi, le Crous, le CNRS ou les universités (loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 constituant le titre II du Statut général), à l'exclusion des EPA nationaux de sécurité sociale dont le statut de recrutement normal est le droit privé (notamment la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, Cnam-TS). Les effectifs de la fonction publique de l'État comprennent l'ensemble des agents qui travaillent dans ces organismes, fonctionnaires ou non fonctionnaires.

**Salaire net** : le salaire net s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Dans la source Siasp, le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal.

**Salaire en équivalent temps plein** (EQTP) : le salaire en équivalent temps plein (EQTP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\,000 / (0,5 * 0,8) = 25\,000$  euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit  $0,5 \times 0,8 = 0,4$  EQTP dans l'exemple précédent).

---

---

## Pour en savoir plus

Ba A., Baradji E., Duval J., « Les contractuels dans la fonction publique : une grande diversité des parcours », in *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, DGAFP, édition 2017.

Baradji E., Idmachiche S., Schreiber A., « Les descendants d'immigrés dans la fonction publique », in *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, coll. « Insee Références », édition 2012.

Daussin-Benichou J.-M., Koubi M., Leduc A., Marc B., « Les carrières salariales dans le public et le privé : éléments de comparaison entre 1988 et 2008 », in *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2014.

Defresne M., Monso O., Saint-Philippe S., « Les enseignantes perçoivent 14 % de moins que les enseignants – Analyse des écarts de salaire » in *Éducation et Formation* n° 96, Depp, mars 2018.

DGAFP, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2016.

Girard A., *Le choix du conjoint : une enquête psycho-sociologique en France*, Ed. Armand Colin, 1964.

Kerjosse R., Rémila N., « Les trajectoires professionnelles des agents de la fonction publique d'État », in *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2013.

Perronnet S., « Le temps de travail des enseignants du premier degré public en 2010 », *Note d'information*, Depp, juillet 2013a.

Perronnet S., « Temps de travail des enseignants du second degré public : pour une heure de cours, une heure de travail en dehors », *Note d'information*, Depp, juillet 2013b.

*Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2014 – Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)*, coll. « Insee Résultats », septembre 2017.

Sénigout E., Duval J., « L'emploi dans la fonction publique en 2014 », *Insee Première* n° 1586, mars 2016.

---